



Compte-rendu du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	9
- absents	1
- excusés	1
- votants	10

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien Jaccusse, maire de la commune.

Etaient présents : Nicolas Coleiro, Stéphane Creniaut, Franck Dayet, Christine Flamier, Pierre Gauthier, Sébastien Jaccusse, Guy Michaudet, Damien Sarciron, Alain Throude.

Excusés : Marie Compagnon (pouvoir donné à Pierre Gauthier)

Absent : Emmanuel Rière.

Secrétaire de séance : Christine Flamier

Transfert compétence gaz au SYDESL :

Au regard de nouvelles législations intervenues dans le domaine des énergies électriques et gazières, et compte tenu des responsabilités qui pèsent sur les collectivités en qualité d'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture de gaz, il convient d'échanger sur la possibilité de confier cette mission au SYDESL. Ainsi, ces derniers s'occuperaient des contrôles afin de garantir la commune contre les risques d'incidents liés au gaz sur les biens ou les personnes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer au SYDESL au titre des compétences optionnelles, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public de la distribution et de la fourniture de gaz à partir du 1^{er} janvier 2019.

Délibération de reprise des concessions abandonnées :

Suite à la procédure de reprise des concessions et au procès-verbal définitif constatant certaines d'entre elles comme abandonnées, le conseil municipal doit procéder à un vote afin que ces concessions soient reprises par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la reprise desdites concessions et autorise le maire à prendre les dispositions nécessaires à ces reprises. Les tombes seront relevées au coup par coup afin de limiter les frais afférents.

Vente de bureaux d'écoliers :

Des bureaux d'écoliers sont stockés dans le grenier de l'école. Une première vente avait été lancée, mais sans succès. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

- 15 € le bureau simple,
- 30 € le bureau double.

Le paiement se fera par le biais d'un don à la commune.

Vente d'un meuble contenant des cartes d'école :

Franck Dayet propose le rachat d'un meuble contenant d'anciennes cartes de géographie pour un montant de 50 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le paiement se fera par le biais d'un don à la commune.

Visite appartement communal :

Suite à la rénovation du logement communal intervenue entre les mois d'avril et juin, le conseil municipal se rend sur les lieux pour constater les aménagements réalisés. Le Maire en profite pour annoncer le coût de la rénovation effectuée par l'agent communal (les sols seront posés le 27 juillet par une société spécialisée), soit un total de 2 549,03 € (hors coût de main d'œuvre).

Questions diverses :

- Désignation de délégués pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) suite au passage à la FPU. Alain THROUDE et Guy MICHAUDET se proposent comme membres de cette commission.
- Remerciement au conseil municipal de Mme MICHELIN et ses proches suite au décès de son mari.
- Retour sur l'Assemblée Générale de la cantine du 30 juin 2018. L'association compte 14 075,40 € de recettes et 14 481,69€ de dépenses, soit un solde négatif de 426,29 € (le règlement des impayés remettrait de montant à l'équilibre). Le compte sur livret fait état d'un solde de + de 3 000 €, afin de payer les salaires de juillet et août et les charges de la salariée. Le prix des repas passera de 4,80€ à 5,00€ en septembre. Les menus seront mis en ligne sur le site internet communal. Une assemblée générale extraordinaire est prévue le 10 septembre, le bureau étant incomplet à l'issue de cette réunion. Tout le bureau est démissionnaire.
- Retour sur l'Assemblée Générale de la société de chasse du 1^{er} juillet 2018. L'association compte 1 917,03 € de recettes et 2 187,02 € de dépenses. Piégeage : 5 renards, 3 martres, 1 fouine, 24 ragondins, 21 corbeaux et 4 pies. (site EDF : 7 ragondins, 1 fouine). La commune compte 1 piéteur supplémentaire et 1 chasseur accompagné. Un nouveau chasseur est également arrivé cette année. Pour l'exercice 2017/2018 : 15 faisans, 1 perdrix, 2 lapins, 8 chevreuils et 4 sangliers. Ouverture le 16 septembre 2018, battue le 4 novembre 2018. Fermeture du petit gibier les dimanche matins à partir du 4 novembre.
- Retour sur l'Assemblée Générale de l'association « La Nature en Saine », fraîchement créée. L'association a pour but l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles. Le Maire informe de la demande de l'association de louer l'appartement communal vacant. Le Maire explique avoir privilégié le service rendu par cette association pour les habitants de Tronchy et a donc donné son accord, sous réserve que celle-ci obtienne toutes les autorisations nécessaires pour son ouverture, courant septembre. La 2^{ème} adjointe déplore que le conseil municipal n'ait pas été informé en amont de ce projet, qui était connu depuis plusieurs semaines, et que la décision soit prise, de fait, sans consultation. Elle regrette également qu'il soit dit que la création de cette association ne concerne pas la commune mais que Monsieur le Maire était malgré tout présent à la visite du logement avec les services du département, sans en avoir touché mot ni à ses adjoints, ni aux autres membres du conseil municipal
- Retour sur la remise des trophées des maires : la commune a obtenu le 1^{er} prix de la sécurité routière.

La séance est levée à 22h50.

A Tronchy, le 18 juillet 2018

La secrétaire de séance,
Christine FLAMIER



Le Maire,
Sébastien JACCUSSE

